



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 52618

Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les dispositions prises par le Gouvernement à l'encontre des médecins spécialistes. Il lui rappelle que le Gouvernement a révisé à la baisse les tarifs conventionnels ou n'a pas envisagé une revalorisation tenant compte des investissements nécessaires à la qualité des soins. Il insiste également sur le fait qu'une maîtrise exclusivement comptable des dépenses de santé risque à moyen terme de nuire tant au patient qu'au corps médical qui ne pourra ni s'adapter ni investir et développer les techniques indispensables en vue d'améliorer le diagnostic et les moyens thérapeutiques. Il lui demande donc quelles sont les motivations réelles qui ont inspiré de telles dispositions prises sans concertation ni amorce de dialogue, et quelles seront les mesures que le Gouvernement prendra pour remédier à une telle situation.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52618

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2000, page 5978